**Stratégie d’intégration ou inclusion scolaire et d’adaptation pour l’enfant en situation de handicap :**

1. **Insertion, inclusion ou intégration scolaire :**

Intégrer, coordonner, insérer, assimiler constituent des mots devenus usuels dans les domaines professionnels qui touchent l’enfance handicapée. Il s’agit en fait de coordonner des activités différentes en vue d’un fonctionnement global et harmonieux. Les anglophones préfèrent le terme « mainstreaming » (littéralement « pour rejoindre le courant principal ») à celui « d’intégration », ce dernier ayant une connotation sociologique plus vaste. Encore s’agit-il de s’entendre sur ce terme. (Dalla Piazza, Dan. 2001, P.46.).

Selon le dictionnaire du Handicap (Zribi Gerard & Sarfaty Jaques.2011, p.260), « Le terme d’insertion est parfois préféré à celui d’intégration, le premier paraissant, pour certains, respecter davantage les caractéristiques personnelles et prévenir les excès normatifs, alors que pour d’autres le second est plus affirmatif sur le droit des personnes handicapées à vivre comme tout un chacun ; enfin le terme d’inclusion est de plus en plus utilisé au sein de l’Union européenne. »

Selon Philip et al (2012, p.60) :

« Il convient de bien distinguer l’intégration scolaire et l’inclusion scolaire en évitant de confondre ce qui correspond à deux étapes dans l’histoire de la scolarisation des élèves handicapés. Beaucoup de personnes non averties confondent ces deux pratiques, alors qu’il s’agit de deux approches distinctes qu’il considère comme « historiquement liées »...]C’est l’intégration scolaire qui s’est d’abord développée dans les années 1970-1980 et qui a été suivie, dans certains pays, par une nouvelle pratique plus ambitieuse qualifiée d’inclusion. Pour ce qui concerne l’intégration, individuelle ou collective, elle consiste à accueillir en milieu ordinaire, ne serait-ce qu’à temps partiel, certains élèves handicapés. Ce ne sont pas majoritairement les plus lourdement atteints. La pédagogie de l’inclusion, apparue dans les années 90, propose une approche radicalement différente. Tout d’abord elle abolit toute forme d’exclusion. Elle ne propose d’autres modalités de scolarisation que celles en vigueur dans les classes ordinaires pour les élèves handicapés, quelle que soit la gravité du handicap. »

C’est l’école ordinaire pour tous. L’intégration scolaire suppose en effet que des élèves aient été exclus du système scolaire, ce qui n’est plus le cas. Comme l’indique Vienneau :

« En fait l’inclusion scolaire repose sur l’idée que chaque apprenant étant unique, les écoles et le processus d’enseignement-apprentissage doivent être structurés de manière à ce que chaque élève reçoive une éducation adaptée à ses besoins particuliers. »

L’OMS pour sa part, dans son document de travail sur le développement et le handicap (2013) prône le concept d’éducation inclusive définit comme un processus de renforcement de la capacité du système éducatif à atteindre tous les apprenants y compris ceux avec un handicap. Ce document insiste sur le fait que « les enfants handicapés ne doivent pas être exclus de l’enseignement général sur la base du handicap, et devraient avoir accès à l’enseignement primaire et secondaire inclusif, de qualité et gratuit, sur un pied d’égalité avec les autres, dans la communauté dans laquelle ils vivent. »

« L’enseignement inclusif préscolaire et du premier cycle de l’école primaire, fournit aux enfants handicapés un espace vital, au sein duquel on peut assurer un développement optimal, en offrant des possibilités d’apprentissage centré sur l’enfant, des opportunités de jeu, de participation, d’interaction avec les pairs et le développement d’amitiés. Les enfants handicapés se voient souvent refuser l’accès au premier cycle de l’école primaire, et quand ils sont inscrits – en raison d’un manque d’approches inclusives et de systèmes rigides – ils échouent souvent, doivent redoubler et / ou sont encouragés à abandonner, au cours de cette période cruciale du développement. » (OMS, développement de la petite enfance et handicap. 2013, p.23)

L’éducation pour les enfants handicapés devrait se concentrer sur leur inclusion en milieu ordinaire. Bien que l’inclusion soit compatible avec les droits des enfants handicapés et qu’elle donne généralement un meilleur rapport coût-efficacité que les écoles spécialisées ou distinctes, l’inclusion ne peut se faire sans des niveaux de soutien adéquats. Bien que des investissements supplémentaires soient nécessaires, telles qu’une politique nationale et locale progressive, du personnel formé, des installations accessibles, des programmes et des méthodes d’enseignement flexibles et des ressources pédagogiques, ces investissements profiteront à tous les enfants. (OMS, développement de la petite enfance et handicap. 2013, p.23).

1. **Adaptation du milieu scolaire :**

« Dans un enseignement ordinaire ou spécialisé, les difficultés cognitives et comportementales posent des problèmes d’adaptation importants. Des tentatives d’individualisation ont été réalisées, moyennant des aménagements non spécifiques (moments de répit, évitement des grands groupes, etc.). Différentes adaptations du milieu scolaire ont abouti à des résultats encourageants. Il s’agit surtout de tenir compte des aspects suivants, illustrés d’exemples donnés à titre indicatif.

• Des stratégies environnementales adaptées aident ces enfants à trouver des points de repère faciles par une structuration visuelle de l’environnement scolaire :

– zones dans la classe de couleurs différentes ;

– sigles nets et colorés pour les différents cahiers ;

– la visualisation des matières et leçons (brain map) où chaque leçon est reprise dans un schéma coloré. Cela aide l’enfant à raisonner en terme de relations entre les différents éléments. Il s’agit aussi de les amener à élaborer eux-mêmes leurs propres schémas ;

– limiter le nombre d’objets dans la classe (distracteurs) ;

– éviter les objets mobiles (distracteurs) ;

– quand une partie du mobilier n’est pas utilisée, le recouvrir d’un drap de couleur neutre (tableau, photocopieuse…) ;

– utiliser volontiers les pictogrammes, y compris dans les cahiers ;

– garder une proximité physique entre l’élève et le maître ;

– le contact visuel est essentiel pour capter son attention. » (Della Piazza et Dan 2001, p.103)

1. **Les enjeux de l’insertion ou l’inclusion scolaire et de l’adaptation: (Nader-Grobois, 2015).**

Enjeux pour les enfants :

* Relativiser la situation de handicap en se confrontant au regard des autres et participer activement à l’évolution des représentions des situations de handicap.
* Améliorer l’image de soi, l’estime de soi.
* Apprendre à gérer sa situation de handicap et à développer son autonomie sociale.
* Harmoniser ses propres attentes avec celles des autres, apprendre à faire valoir ses droits.
* Construire et maintenir des relations sociales avec le voisinage.

Enjeux pour les parents :

* Requiert des parent une implication mais en retour leur permet de jouer leur rôle de parents de façon engagée et valorisante.
* Fortification de la cellule familiale.
* L’apprentissage d’un partenariat avec les professionnels.

Enjeux pour la société :

* Une augmentation d’attitudes de tolérance, de solidarité, de respect de la différence.
* Une facilitation de l’intégration sociale et citoyenne de tout un chacun. (Nader-Grobois, 2015).